

## TARIFS AU 1ER JANVIER 2026

### **Tarif de convention de la Caisse d'Assurance Maladie**

<b>Soins externes</b>		<b>Hospitalisation de jour</b>	
Forfait FFM	21.43 €	Forfait SE1	85.20 €
		Forfait SE2	68.18 €
		Forfait SE3	45.43 €
		Forfait SE4	22,71 €

### **Suppléments hospitaliers**

	<b>Chirurgie</b>	<b>SMR</b>	<b>Ambulatoire</b>
Chambre particulière par jour (TV et wifi inclus)	111,70 €	111,70 €	
Chambre particulière en service <b>Ambulatoire</b>			45 €
Mise à disposition d'une télévision			5 €
Trousse de toilette			5,95 €
Forfait nettoyage linge			8,30 €
Goûter gourmand			13.00 €

### **Accompagnants**

Repas (boisson non comprise)	15 €
Sandwich	5 €
Accompagnement pour hospitalisé / nuit (petit déjeuner inclus)	19 €
Boisson chaude ou froide	1 €

### **Forfait parcours patient**

Hospitalisation complète et ambulatoire 12,30 €

**Article 9 de l'Arrêté du 30/05/18 :** "Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé."

*Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation des soins".*